

***Focus sur... Pays-Bas : alors que la stratégie climat du pays devrait être traduite dans la loi, notre coopération bilatérale dans le domaine de l'économie circulaire s'intensifie***

Les négociateurs de 7 partis politiques – partis de la coalition gouvernementale (VVD, CDA, D66 et ChristenUnie) et de l'opposition (gauche radicale du SP, verts de GroenLinks et travaillistes du PvdA) – ont trouvé un compromis sur la nouvelle loi Climat. Il prévoit une réduction des émissions de CO₂ de 49% en 2030 par rapport à leur niveau de 1990 et de 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990. Ces objectifs seront contraignants et juridiquement opposables. Il s'inscrit ainsi dans la continuité d'une décision jurisprudentielle de 2016. Le texte sera débattu par les parlementaires des deux chambres du Parlement néerlandais. En cas d'adoption, les Pays-Bas deviendraient le 7^{ème} pays européen doté d'une loi imposant un objectif contraignant de réduction des émissions de CO₂. Ces objectifs s'inscrivent en cohérence avec l'appel fait par le Premier ministre Rutte devant le Parlement européen à rehausser l'ambition européenne en matière de réduction des émissions de CO₂ (à 55% d'ici à 2030), ainsi qu'avec l'élaboration d'un programme national en matière d'économie circulaire attendu fin juin.

Alors que la France vient de publier sa feuille de route pour une économie 100% circulaire, acteurs français et néerlandais multiplient les échanges d'expériences. Ainsi un séminaire bilatéral entre ministères, le deuxième du genre, s'est tenu les 7 et 8 juin dernier à La Haye. Afin de créer des synergies, en même temps que le séminaire, s'est tenue la réunion annuelle des partenaires du « North Sea Resources Roundabout » entre le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, la Flandre et les Pays-Bas. Enfin, l'association OREE (Organisation pour le Respect de l'Environnement dans l'Entreprise) a participé à la Semaine de l'économie circulaire aux Pays-Bas, du 12 au 14 juin.

Belgique

Réactions critiques de la Belgique à la proposition de la Commission européenne pour la PAC

Le 1^{er} juin 2018, la Commission européenne a présenté ses propositions de règlement pour la Politique Agricole Commune (PAC) post-2020, qui affiche des ambitions élevées en matière climatique et environnementale. Or cette nouvelle PAC, bien que représentant plus de 28 % du budget total de l'UE, serait en baisse de plus de 43 Mrd€.

Pour la Belgique, un budget global de près de 3,9 Mrds€ serait alloué, se traduisant par une perte de près de 800 M€ par rapport au cadre financier pluriannuel en cours. Le pays a donc rejoint un groupe d'une quinzaine d'États-membres (aux côtés de la France en particulier) qui demandent le maintien du budget agricole à son niveau actuel. Bien que ne contribuant qu'à hauteur de 0,7% du PIB belge, l'agriculture demeure un domaine auquel les politiques belges attachent une grande importance. Les surfaces agricoles couvrent près de 43% du territoire et la production agro-alimentaire représente environ 12% de la valeur des exportations du pays.

Comment répondre aux pénuries de main d'œuvre sur le marché du travail belge ?

Avec près de 135 000 postes non pourvus au 4^{ème} trimestre 2017, la Belgique connaît un taux d'emplois vacants de 3,5 %, qui est désormais le plus important de la zone euro. Trois quarts des PME signalent des difficultés à trouver des travailleurs qualifiés en effet. D'après une enquête du groupe Manpower, 34 % des employeurs estiment que les candidats ne possèdent pas les compétences nécessaires, 36 % ne reçoivent pas assez de candidatures en réponse à leurs offres d'emploi, et 20 % considèrent que les candidats ne possèdent pas assez d'expérience.

Pour contrer ce phénomène croissant, le Premier ministre Charles Michel vient d'avancer 30 propositions, déclinées selon 4 axes : une meilleure orientation des politiques publiques, le renforcement du rôle des opérateurs de placement et de formation, le renforcement du rôle de l'enseignement et des dispositifs d'alternance, et l'appel aux partenaires sociaux. Parmi les mesures envisagées, figurent par exemple une amélioration de l'information des jeunes sur les débouchés de leurs études, une responsabilisation des

employeurs dont les niveaux d'exigence à l'embauche seraient trop élevés, ou la mise en place d'un complément d'allocation pour les chômeurs qui suivraient une formation à un métier en pénurie.

Pays-Bas

La nouvelle stratégie digitale des Pays-Bas

Les Pays-Bas viennent d'adopter, le 16 juin dernier, leur stratégie numérique. Pour cette initiative, les trois ministères néerlandais compétents (Ministère de l'Economie et du Climat, Ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, et Ministère de la Justice et de la Sécurité) ont joint leurs forces. La stratégie porte sur 24 ambitions et actions associées. Elle a vocation à permettre aux Pays-Bas de tirer toutes les opportunités socio-économiques possibles de la transformation numérique dans les domaines de l'industrie, l'énergie, l'agriculture, le médical, l'agricole, l'éducation, et pour les PME. La stratégie numérique néerlandaise fait par ailleurs l'objet d'agendas distincts tels que le programme néerlandais sur la cyber-sécurité publié en avril dernier, le programme du gouvernement numérique, le plan d'action sur la connectivité numérique et le programme politique de mobilité intelligente de la numérisation.

Le climat des investissements aux Pays-Bas s'améliore

La société de conseil EY a publié son baromètre sur le climat des investissements aux Pays-Bas. Par rapport à l'année record 2016, EY a noté un recul de 17% en nombre de projets d'investissement réalisés en 2017. Malgré ce net repli, le nombre de projets réalisés reste légèrement supérieur à la moyenne des huit dernières années. En outre, la confiance dans le climat des investissements néerlandais augmente encore d'un cran. Les principaux moteurs de cette confiance sont la qualité de vie, la qualité des infrastructures, la population bien formée, la stabilité politique et le régime fiscal. Les Etats-Unis restent de loin le premier investisseur, même si les pays asiatiques montent lentement en puissance. La position de la France recule, car elle sort du top-15 des pays originaires. Au niveau sectoriel, on note une baisse de popularité du secteur de la logistique et de la distribution, tandis que le numérique est cité comme le principal pôle de croissance future.

Le système de crédit d'impôt à la recherche en faveur des PME jugé satisfaisant pour booster l'innovation aux Pays-Bas

L'agence publique de soutien aux entreprises RVO a publié son bilan 2017 sur le programme de crédit d'impôt à l'innovation et à la recherche WBSO (*Wet Bevordering Speur & Ontwikkelingswerk*). En 2017, 21 265 entrepreneurs néerlandais, dont 97% de PME, ont bénéficié du WBSO, à hauteur de 1,2 Md€. Mona Keijzer, Secrétaire d'Etat à l'Economie et au Climat, s'est déclarée satisfaite des résultats du WBSO. En effet, les PME néerlandaises bénéficiaires du WBSO – qu'elle considère comme vecteurs d'innovation dans de nombreux secteurs – ont su utiliser avec efficacité cette aide, et ont donc contribué à l'attractivité de l'économie néerlandaise à l'échelle internationale. Instauré aux Pays-Bas depuis 1994, le WBSO est un pilier du soutien à la recherche et à l'innovation aux Pays-Bas dans le contexte actuel de transition numérique et écologique.

Luxembourg

Le secteur des assurances au Luxembourg reste particulièrement dynamique

Comme les autres secteurs de la place financière luxembourgeoise, celui de l'assurance doit sa taille (près de 300 entreprises) et son dynamisme, sans rapport avec la taille du marché domestique (en 2017, le montant des primes collectées toutes branches confondues représente deux-tiers du PIB et la somme des bilans près de 4 fois le PIB), à sa spécialisation transfrontalière et sur certains segments. Le Grand-Duché est ainsi le plus grand domicile de captives de réassurance dans l'UE et l'un des plus importants au niveau mondial. Il est aussi utilisé comme tête de pont par de nombreux groupes étrangers pour distribuer leurs produits en libre prestation de services à travers toute l'UE, en particulier dans l'assurance-vie. Les principaux groupes français sont présents et leurs filiales figurent parmi les plus gros acteurs du secteur. La France est le premier pays d'origine des encaissements en assurance-vie (38%). Dans la perspective du Brexit, une dizaine d'opérateurs, surtout actifs dans le domaine de l'assurance non vie, ont d'ores et déjà décidé de s'implanter au Luxembourg pour pouvoir continuer à servir leur clientèle européenne et en faire une base pour le développement de leur activité.

Copyright

Service économique régional de Bruxelles @DGTresor_BE
Service économique de La Haye @FRTreasury_NL
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse
(adresser les demandes à bruxelles@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Les services économiques s'efforcent de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigeront, dans la mesure du possible, les erreurs qui leur seront signalées. Toutefois, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.